



**MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 5 décembre 2023 à 20h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard  
Siège #2 - Alexandre Talbot  
Siège #3 - Sylvain Plante  
Siège #4 - Sarah Pelletier  
Siège #5 - Nathalie Leblanc  
Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2023-12-112 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - AUTORISATION DE PAIEMENTS DES DÉBOURSÉS AU 30 NOVEMBRE 2023
- 5 - LÉGISLATION
  - 5.1 - CONSEIL JEUNESSE DE LA MRC D'ARTHABASKA
  - 5.2 - ADHÉSION À ROULI-BUS - CONTRIBUTION MUNICIPALE 2024
  - 5.3 - RENOUVELLEMENT FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
  - 5.4 - RENOUVELLEMENT ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)
  - 5.5 - TRIO ÉTUDIANT DES JARDINS POUR EMPLOI - PARTICIPATION À L'ÉDITION 2024
  - 5.6 - COMITÉ 12-18 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE
  - 5.7 - QUÉBEC MUNICIPAL - COTISATION 2024
  - 5.8 - SPAD - ADHÉSION 2024
  - 5.9 - FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL - PÉRIODE DES FÊTES

**5.10 - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION-  
AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA CORPORATION  
INTERMUNICIPALE - PROJET D'EMBAUCHE DE RESSOURCES EN  
TRANSPORT DE PERSONNES**

**6 - VOIRIE**

**7 - RAPPORT DES COMITÉS**

**7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska**

**7.2 - Rapport des comités municipaux**

**8 - VARIA**

**9 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

**10 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2023-12-113**

**3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2023 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**4 - FINANCES**

**2023-12-114**

**4.1 - AUTORISATION DE PAIEMENTS DES DÉBOURSÉS AU 30 NOVEMBRE  
2023**

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 5 décembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Charles Martin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 6 du mois de décembre 2023

{SIGNATURE}

---

Suzie Constant  
Directrice générale, greffière-trésorière

**5 - LÉGISLATION**

**2023-12-115**

**5.1 - CONSEIL JEUNESSE DE LA MRC D'ARTHABASKA**

Attendu que la MRC d'Arthabaska met en place un conseil jeunesse (CJA) sur son territoire pour la cinquième année;

Attendu que chaque municipalité est invitée à nommer un participant pour la représenter et devenir le porte-parole des jeunes de la municipalité pour la période 2023-2024;

Attendu que le Conseil municipal s'engage à le soutenir dans ce travail et à l'inviter occasionnellement lors des séances afin de présenter l'avancement des travaux du CJA;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Alexandre Talbot de nommer Lewis Lampron à titre de représentant de la municipalité ayant pour mandat de siéger sur le Conseil jeunesse de la MRCA et de contribuer aux travaux du CJA dans l'intérêt de l'ensemble des jeunes citoyens et citoyennes, et ce pour la période 2023-2024.

ADOPTÉE

**2023-12-116 5.2 - ADHÉSION À ROULI-BUS - CONTRIBUTION MUNICIPALE 2024**

Il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Sarah Pelletier et résolu d'adhérer à RouliBus, transport adapté, l'édition 2024, pour une contribution financière

de 1 531.75\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2023-12-117 5.3 - RENOUVELLEMENT FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Justin Allard et résolu de renouveler l'adhésion de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour un montant de 1 248.31\$ l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2023-12-118 5.4 - RENOUVELLEMENT ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu de renouveler l'adhésion de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2024 au montant de 985\$.

ADOPTÉE

**2023-12-119 5.5 - TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR EMPLOI - PARTICIPATION À L'ÉDITION 2024**

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu d'accepter la demande de participation à l'édition 2024 du Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pour un montant de 300\$:

ADOPTÉE

**2023-12-120 5.6 - COMITÉ 12-18 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu de participer à une contribution financière de 1 134.30\$ à l'organisme Partenaires 12-18 pour l'année 2024.

ADOPTÉE

**2023-12-121 5.7 - QUÉBEC MUNICIPAL - COTISATION 2024**

Il est proposé par Charles Martin, appuyé par Sarah Pelletier et résolu de renouveler l'adhésion à Québec municipal pour l'année 2024.

ADOPTÉE

**2023-12-122      5.8 - SPAD - ADHÉSION 2024**

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu de renouveler l'adhésion avec la SPA de Drummondville pour l'année 2024 au montant de 3.51\$ par habitant.

ADOPTÉE

**2023-12-123      5.9 - FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL - PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Alexandre Talbot et résolu que le bureau municipal soit fermé pour la période des fêtes soit du 21 décembre 2023 à midi au 8 janvier 2024 inclusivement.

ADOPTÉE

**2023-12-124      5.10 - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION- AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA CORPORATION INTERMUNICIPALE - PROJET D'EMBAUCHE DE RESSOURCES EN TRANSPORT DE PERSONNES**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités du la MRC d'Arthabaska désirent présenter un projet d'embauche d'une ressource pour assurer le développement efficace et intégré de la mobilité durable sur le territoire de la MRC d'Arthabaska dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M.Sylvain Plante, appuyé par Mme Sarah Pelletier et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine s'engage à participer au projet d'embauche de ressources en transport de personnes et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC d'Arthabaska organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**6 - VOIRIE**

**7 - RAPPORT DES COMITÉS**

**7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska**

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires qu'un comité de liaison a été formé concernant les éoliennes. M le maire donne la parole à Mme Leblanc, porte-parole du comité:

Dépôt de l'avis de projet au ministère de l'ELCCFP

Le préfet annoncera demain (mercredi 6 décembre), lors du Conseil de la MRC, que l'entreprise Boralex les a informés qu'elle avait déposé le formulaire d'avis de projet du parc éolien Arthabaska auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), le 1<sup>er</sup> décembre dernier.

Dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement à laquelle le projet éolien est soumis, Boralex doit aviser le gouvernement et la population de son intention de réaliser un projet. Il s'agit de la première étape de l'évaluation environnementale qui se poursuivra jusqu'en 2025, si le projet est retenu.

La population et les groupes intéressés seront invités à signifier au ministère les éléments qui devraient faire partie de l'étude d'impact sur l'environnement. Un avis de projet qui expliquera la façon de s'adresser au ministère sera d'ailleurs publié dans les prochaines semaines. Prenez note qu'afin de permettre aux citoyens de suivre la progression du dossier, tous les documents soumis ainsi que le calendrier des prochaines étapes seront disponibles au Registre des évaluations environnementales.

Après avoir reçu les directives et après avoir évalué les éléments demandés par le ministre et le milieu, Boralex soumettra son étude d'impact sur l'environnement au ministère et reviendra présenter les résultats des analyses effectuées.

Je tiens à rappeler que le projet éolien Arthabaska est toujours en cours d'analyse par Hydro-Québec et que ce n'est qu'au premier trimestre de l'année 2024 que seront dévoilés les projets retenus. L'objectif de Boralex en déposant maintenant l'avis de projet – sans savoir s'il est retenu – est de respecter des échéanciers que nous savons déjà serrés si le projet est sélectionné par Hydro-Québec.

## **7.2 - Rapport des comités municipaux**

### **Comité de l'environnement, Âge d'or:**

Rien à signaler

### **Comité des ressources humaines:**

Rien à signaler

### **Comité de la voirie et immeubles:**

Rien à signaler

**Comité des loisirs, Tire de tracteurs:** Samedi, le 9 décembre 11h le Père Noël passera dans les rangs pour les petits et remettra des cadeaux à 13h à la salle municipale.

### **Comité secteur des Cyprès:**

Rien à signaler

### **Comité de la culture, bibliothèque et Écho:**

Rien à signaler

## **8 - VARIA**

## **9 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20 h 24 et terminée à 20 h 35.

2023-12-125

## **10 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 35, il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Alexandre Talbot et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

David Vincent  
Maire

---

Suzie Constant  
Directrice générale et Greffière-trésorière